

## Délibération N°2025-016-BC

Date de convocation : 12 février 2025

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7
-----------------------------------	--------------	-------------

### Acquisition de terrain

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 du mois de février à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

<u>Présents</u>	Mme HENAFF Marie Claire M. JEZEQUEL Jean M. BODIGUEL Robert Mme GUILLERM Babeth M. MIOSSEC Gilbert M. DUFFORT Jean-Philippe
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	Mme CLAISSE Laurence

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre du projet de clinique vétérinaire équine au Lieu-dit Kerver à Landivisiau, il est proposé d'acquérir une parcelle classée en zone agricole située à proximité immédiate du futur site :

Parcelles concernées	Vendeurs	Surface totale	Prix
Parcelle ZK16 à Landivisiau	Mme Marie-Françoise INIZAN Mme Nicole LE HAN M. Jean-Yves POSTEC M. René POSTEC	1 140 m <sup>2</sup>	2 500 €

Cette parcelle pourra ensuite intégrer le périmètre des parcelles communautaires déjà mises à disposition par convention aux vétérinaires, permettant ainsi d'y développer un espace de pâture pour les chevaux convalescents pris en charge par le pôle vétérinaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire pour réaliser tout acte d'acquisition, de cession et d'échange immobilier ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de se porter acquéreur de cette parcelle ;

Après avoir entendu son rapporteur, M. le Président ;

**Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :**

- **Décide de faire l'acquisition, par voie amiable, de la parcelle cadastrée ZK16 à Landivisiau d'une surface totale de 1 140 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Marie-Françoise INIZAN, Mme Nicole LE HAN, M. Jean-Yves POSTEC et M. René POSTEC au prix de 2 500 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 19 février 2025.

La Secrétaire de séance,  
Marie Claire HENAFF.



Le Président,  
Henri BILLON.

